

**Catalogue des conditions générales
applicables aux principales
opérations bancaires**

Au 1^{er} janvier 2017



Ce catalogue reprend les conditions applicables aux opérations les plus courantes réalisées par notre clientèle d'entreprises et de professionnels.

Elles sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Toute modification fera l'objet d'une information préalable dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Les commissions indiquées dans ce document sont exprimées hors taxe. Il s'y ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

Les commissions non soumises à la TVA sont signalées par un renvoi en bas de page.

N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel pour toute précision ou rendez-vous sur : service.client@themisbanque.com

SOMMAIRE

ARRETE ET GESTION DU COMPTE.....	4
MOYENS ET SERVICES DE PAIEMENT DOMESTIQUES EN EURO	
AU SEIN DE L'E.E.E.	6
COMMERCE INTERNATIONAL	12
SERVICES MONETIQUES	19
SERVICES DE BANQUE EN LIGNE	21
JURIDIQUE ET CONTENTIEUX	22
OPERATIONS SUR TITRES.....	23
SOUSCRIPTION DE SICAV OU DE PARTS DE FCP DOMICILIES	
GROUPE	23
DROITS DE GARDE	23
GLOSSAIRE.....	30

ARRETE ET GESTION DU COMPTE

ARRÊTE DE COMPTE

Intérêts et commissions par arrêté

CONDITIONS COURT TERME

Intérêts débiteurs

Ils sont calculés en appliquant le taux d'intérêt conventionnel à la somme des « nombres débiteurs » définis comme les soldes débiteurs multipliés par leur durée en jours rapportée à 365 jours.

En l'absence de découvert autorisé ou au-delà du découvert accordé, les intérêts débiteurs sont calculés sur la base du taux maximum réglementaire autorisé.

Commission sur le plus fort découvert (*)

0,10 % sur le plus fort découvert de chaque mois

TENUE DU COMPTE

Commission de mouvement

0,20 % sur les mouvements de capitaux enregistrés au débit du compte

Frais d'arrêté de compte (Perception trimestrielle)

Minimum 55.00 € par compte à date d'arrêté
Maximum 200,00 €

Frais d'arrêté de compte en cours de période suivant complexité du dossier

Minimum 55.00 € par compte à date d'arrêté
Maximum 200,00 €

* Commission non soumise à TVA

RELEVÉ DE COMPTE

Commissions pour 1 exemplaire de relevé

■	Relevé de compte papier → Mensuel	Gratuit
■	Relevé de compte magnétique	0,04 € par écriture Minimum de perception 51,95 €

AUTRES OPERATIONS

Commission par opération

■	Frais d'ouverture de compte	28,80 €
■	Frais de clôture de compte	160,00 €
■	Frais de relance (Absence de provision): → Transmission par fax/mail (Sans supplément de frais) → Transmission par lettre RAR (Majoré des frais d'affranchissement au tarif postal en vigueur)	23,05 € 23,05 €
■	Commission annuelle de tenue de dossier administratif, juridique et comptable Perception semestrielle (Par tranche de chiffre d'affaire) : Chiffre d'affaires < 1 000 000 € Chiffre d'affaires ≥ 1 000 000 € et < 5 000 000 € Chiffre d'affaires ≥ 5 000 000 € et < 20 000 000 € Chiffre d'affaires > 20 000 000 €	278,00 € 557,00 € 852,00 € 1130,00 €
■	Frais de tenue de compte sans mouvement (Perception annuelle)	30,00 €

MOYENS ET SERVICES DE PAIEMENT DOMESTIQUES EN EURO AU SEIN DE L'E.E.E.

VERSEMENTS ET ENCAISSEMENTS

Commission par opération	Date de valeur
-----------------------------	----------------

CHEQUES

■ Remise chèque <i>Métropole</i> <i>DOM TOM</i>	Gratuit	Date de remise + 1 jr Ouvré Date de remise + 1 jr Ouvré
■ Carnet de remises de chèques personnalisées	Gratuit	
■ Retour Chèque impayé <i>Motif « Sans provision »</i>	Gratuit	
<i>Pour tout autre motif (opposition, etc...)</i>	15,05 €	
■ Erreur sur Remise chèque Imputable au client et générant une anomalie sous-traitant	10,00 €	Jour d'opération

CENTRALISATION DE RECETTES

■ Commission forfaitaire trimestrielle de gestion <i>Par compte</i>	112,05 €	Jour d'opération Jour du dépôt chez LCL pour les espèces
---	----------	---

Commission
par opération

Date de valeur

VIREMENT RECU

■ Virement SEPA reçu	Gratuit	Date de réception des fonds par la banque
■ Virement en € reçu d'un pays de l'EEE ⁽¹⁾	14,50	Date de réception des fonds par la banque

PRELEVEMENT SEPA (S.D.D.)

■ Demande d'ICS (Identifiant Créancier SEPA) auprès de la B.D.F.	23,05 €	Jour opération
■ S.D.D. Support Papier	5,05 €	Date de l'échéance (reportée s'il y a lieu) = Date de règlement Interbancaire
■ S.D.D. Support Télétrans / EBICS		
→ Par remise de fichier	3,50 €	
→ Par prélèvement unitaire	0,35 €	
Sans minimum de perception		
■ S.D.D. Retour impayé	14,95 €	Date de règlement Interbancaire

⁽¹⁾ EEE : Pays de l'Union Européenne (UE) 28 pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède) + Islande, Liechtenstein, Norvège, Jersey, Guernesey et Ile de Man.

RETRAITS ET PAIEMENTS

Commission par opération	Date de valeur
-----------------------------	----------------

ESPECES

Mise à disposition	23,05 €	Jour d'opération
--------------------	---------	------------------

CHEQUES

Païement de chèque ou de Lettre-chèque	Gratuit	Avant-veille ouvrée du jour de présentation
Commande de chéquier → Délivrance de chéquier En euro → Envoi de chéquier à domicile	Gratuit	
Destruction de chéquier → Chéquier non réclamé	Récupération des frais postaux 5,00 €	
Opposition sur chèque ou chéquier Par lettre d'opposition Par an à date anniversaire	28,80 €	Jour d'opération
Emission d'un chèque de banque	17,65 €	Veille calendaire de la délivrance

CHEQUES - INCIDENT SUR FONCTIONNEMENT DE COMPTE

Lettre d'information préalable pour chèque sans provision	11,65 €	Jour d'opération
Chèque impayé pour Défaut de provision → Forfait par chèque ≤ à 50 € → Forfait par chèque > à 50 €	25,08 € 41,81 €	Jour d'opération Ces forfaits incluent : ✓ lettre d'information préalable ✓ frais d'ouverture de dossier ✓ frais par chèque impayé ✓ frais de lettre d'injonction ✓ délivrance d'un certificat de non-paiement ✓ constitution de provision bloquée affectée ✓ frais postaux

Commission par opération	Date de valeur
-----------------------------	----------------

■ Déclaration B.D.F. pour Chèque payé pendant la Période d'interdiction Bancaire.	29,40 €	Jour d'opération
--	---------	------------------

DOMICILIATION D'EFFET DE COMMERCE SUR NOS CAISSES

■ Paiement d'effets domiciliés	Gratuit	Veille ouvrée de la date de règlement
■ Rejet d'échéance (Domiciliation non avisée)	28,80 €	Date de règlement initiale de la domiciliation
■ Effet impayé pour absence Ou insuffisance de provision	28,80 €	Date de règlement initiale de la domiciliation

VIREMENTS

Virement sur support Papier (mono-bénéficiaire ou multi-bénéficiaires)

Virement SEPA

→ En faveur confrère

Par virement unitaire

4,95 €

Date de règlement interbancaire

Virement mono-bénéficiaire (Saisie Internet via site THEMIS)

Virement SEPA

→ En faveur confrère

2,00 €

Date de règlement interbancaire

Virement multi-bénéficiaires (Saisie Internet via site THEMIS)

Virement SEPA

Frais de remise

1,50 €

Date de règlement interbancaire

→ En faveur confrère

Par virement unitaire

0,50 €

Virement télétransmis (Dépôt de fichier, Télétransmission EBICS, e-THEMIS ...)

Virement SEPA

Frais de remise

1,50 €

Date de règlement interbancaire

→ Par virement unitaire

0,50 €

Date d'envoi des fonds par la banque

(Sans minimum de perception)

Commission par opération		Date de valeur
■	Virement signé électroniquement ■ Virement SEPA Virement unitaire 0,50 € Virements multiples <i>Par virement</i> 0,25 €	
■	Virement à destination d'un pays de l'EEE ⁽²⁾ Virement en euro à l'exclusion du virement SEPA <u>Support Papier :</u> → En faveur confrère avec IBAN 4,95 € + <u>Frais SWIFT</u> → <u>Support Télétrans :</u> → Par virement 0,35 € + Frais SWIFT	Date d'envoi des fonds par la banque Date d'envoi des fonds par la banque
■	Virement permanent 1,30 €	Date de règlement interbancaire
■	Virement semi-permanent (Carcasse) par ligne 4,75 €	Date de règlement interbancaire = Date d'exécution convenue
■	Virement Cpte à Cpte THEMIS Gratuit	Date de valeur compensée
■	Confirmation de Virement (Tout type de virement) 6,95 €	Jour d'opération
■	Retraitement d'un Virement (tout type) (Coordonnées bancaires inexploitable, Incomplètes ou non-conformes, Absence ou erreur sur l'IBAN ou le BIC etc...) 16,60 €	Jour d'opération

⁽²⁾ Des frais divers (SWIFT notamment) sont perçus en sus

VIREMENT REGLEMENTAIRE (TVA, URSAFF...)

■	Support Papier	17,00 €	Date de règlement interbancaire= Date d'exécution convenue
---	-----------------------	---------	--

VIREMENT DE TRESORERIE

■	Support Papier	16,00 €	Date de règlement interbancaire
---	-----------------------	---------	---------------------------------

PRELEVEMENT SEPA / TELEREGLEMENT

■	Paiement Prélèvement SEPA/ Télèrèglement	Gratuit	Date de règlement interbancaire
■	Rejet Prélèvement SEPA/ Télèrèglement (Pour insuffisance de provision)	20,00 €	Date de règlement interbancaire

Commission
par opération

Date de valeur

■	Rejet de Prélèvement SEPA (Pour contestation ou absence de consentement : Mandat inexistant, Révoqué ou caduc)	9,25 €	Date de règlement interbancaire
■	Opposition sur Prélèvement SEPA	20,75 €	Jour d'opération

COMMERCE INTERNATIONAL

OPERATIONS DE CHANGE

Commission par opération	Date de valeur
-----------------------------	----------------

OPERATIONS DE CHANGE

Commission de change (*)		
→ Tranche jusqu'à 80 000 € (ou contre-valeur)	0,0550 %	Achat : Veille ouvrée de l'opération
→ Tranche de 80 000 € à 150 000 € (ou contre-valeur)	0,0275 %	Vente : + 2 jours ouvrés de l'opération
→ Au-dessus de 150 000 € (ou contre-valeur)	0,0275 %	
Minimum	20,75 €	
Commission sur événement (Par opération à terme : Liquidation anticipée / Prorogation Totale partielle)		Jour d'opération
Minimum	29,45 €	

REGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ETRANGER

RAPATRIEMENTS

Virement international reçu		
→ Virement en € d'un pays hors de l'EEE	14,50 €	Date de réception des fonds par la banque pour un virement sans conversion monétaire ou Date de conversion monétaire pour un virement avec conversion monétaire
→ Virement en devise (à l'exclusion de l'euro)		
(+ Commission de change le cas échéant)		

* Commission non soumise à TVA

ENCAISSEMENT DE CHEQUE & CHEQUE DE VOYAGE

Commission d'encaissement
(Taxable)

Minimum

Maximum

0,10 %

17,30 €

69,00 €

- Chèque Export avec change
- Chèque Export sans change
- Cash Letter sans change
- Cash Letter avec change

Date de traitement + 15 Jours Ouvrés
 Date de traitement + 15 Jours Ouvrés
 Date de traitement + 10 Jours Ouvrés
 Date de traitement + 10 Jours Ouvrés

(+ Commission de change le cas échéant)

Pour les chèques crédités « Sauf Bonne
 Fin », un forfait est perçu au titre des
 frais réclamés par nos correspondants

9,25 €

**Événement sur encaissement
de chèque**

- Retour impayé, avis de sort ou
autres interventions diverses
- Intervention sur impayé avec
protêt (en sus des frais de protêt)

46,15 €

46,15 €

ENCAISSEMENT EFFET SIMPLE

Encaissement d'effet simple

Commission d'encaissement Flat

Minimum

Maximum

0,15 %

38,10 €

229,00 €

+ 1 Jour ouvré de la date de réception
des fonds**Événement sur encaissement
d'effet simple**

- Retour impayé,
- Frais d'avis de sort,
- Commission d'acceptation
- Intervention sur impayé avec
protêt (en sus des frais de protêt)

46,15 €

46,15 €

46,15 €

PAIEMENTS A DESTINATION DE L'ETRANGER

VIREMENT

Virement international émis

Virement en euro vers un pays hors de l'EEE

Virement en devise (A l'exclusion de l'euro)

→ Support Papier :

Commission de transfert (taxable)

Tranche jusqu'à 80 000 € ou CV

0,10 %

Au-dessus de 80 000 € ou CV

0,05 %

Minimum (frais de dossier inclus)

28,85 €

→ Support Télétrans :

Commission de transfert (taxable)

Tranche jusqu'à 80 000 € ou CV

0,10 %

Au-dessus de 80 000 € ou CV

0,05 %

Minimum (frais de dossier inclus)

14,45 €

(+ Commission de change le cas échéant)

(+ Frais SWIFT)

Date d'envoi des fonds
par la banque

PAIEMENT DE CHEQUE

Chèque < à 100 € ou contre-valeur

(Par chèque)

Commission de transfert

Cf. ci-dessus

Chèque > à 100 € ou contre-valeur

(Par chèque)

Commission de transfert

Cf. ci-dessus

(+ Commission de change le cas échéant)

(+ Frais SWIFT)

Veille ouvrée du transfert

Commission
par opération

Date de valeur

PAIEMENT EFFET SIMPLE

Paiement d'effet simple

Commission de paiement
Minimum
Maximum

0,15 %
38,10 €
229,00 €

Veille ouvrée de la date d'opération

Événement effet simple

- Retour impayé,
- Frais d'avis de sort,
- Commission d'acceptation
- Intervention sur impayé avec
protêt (en sus des frais de protêt)

46,15 €

46,15 €

46,15 €

Libération de marchandises à notre nom (*)

Minimum
Maximum

0.10%
75,05 €
576,00 €

Frais du correspondant

Répercussion des frais émanant du correspondant

* Commission non soumise à TVA

OPERATIONS A L'EXPORTATION

REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

	Commission d'encaissement (A vue ou à usance)	0,20 %	(Par remise)
	Minimum de perception	92,30 €	
	Maximum de perception	691,00 €	
	Événement sur encaissement documentaire	46,15 €	
	Retour impayé, avis de sort ou autres interventions diverses		

CREDIT DOCUMENTAIRE EXPORT

	Notification d'ouverture	0,10 %	
	Tranche jusqu'à 1 500 000 ou CV	0,05 %	
	Au-delà, commission Flat	104,05 €	
	Minimum de perception		
	Confirmation d'ouverture (*)		Dans ce cas, la commission de notification n'est pas perçue.
	Par trimestre indivisible	0,20 %	
	Sur Pays membres de l'OCDE	126,50 €	
	Minimum de perception	Nous consulter	
	Sur autres pays		
	Modification de crédit	104,15 €	(Par remise)
	Sauf en cas de d'augmentation ou de prorogation d'un crédit confirmé, avec dépassement de la période couverte par la Cion initiale		
	Commission de paiement ou de Levée de documents	0,15 %	
	Minimum de perception	139,00 €	
	Commission sur crédit transférable	0,125 %	
	Minimum de perception	139,00 €	

* Commission non soumise à TVA

Commission par opération

	Commission de Négociation	0,15 %	
	Minimum de perception	139,00 €	
	Acceptation ou engagement de paiement différé		(Par mois – Minimum 2 mois)
	Sur Pays membres de l'OCDE	0,125 %	
	Minimum de perception	132,00 €	
	Sur autres pays	Nous consulter	
	Remboursement auprès d'une autre banque	98,60 €	
	Non utilisation du crédit	40,40 €	

OPERATIONS A L'IMPORTATION

REMISES DOCUMENTAIRES IMPORT (DOMICILIATION SUR NOS CAISSES)

	Commission de paiement	0,20 %	(Par remise)
	Minimum de perception	57,70 €	
	Maximum de perception	691,00 €	

CREDIT DOCUMENTAIRE IMPORT

	Commission d'ouverture (*)	0,25 %	Par trimestre indivisible
	Minimum de perception	156,00 €	
	Commission de modification	115,25 €	(Taxable, Flat)
	Autre qu'augmentation du montant du crédit documentaire ou extension de la validité lorsque cette dernière n'entre pas dans la période couverte par la commission d'ouverture.		

* Commission non soumise à TVA

Commission par opération

■	Commission de paiement ou de Levée de documents	0,25 %	
	Minimum de perception	97,90 €	
■	Commission d'acceptation (*)	0,1500 %	
	Minimum de perception/mois	138,00 €	Commission perçue uniquement sur la période non couverte par la commission d'ouverture du Crédit documentaire.
■	Commission de paiement différé		
■	Commission d'irrégularités		
■	Commission pour refus de documents		

Commission par opération

OPERATIONS DIVERSES

■	Frais divers (taxable)		
	→ Affranchissement + frais réels	2,30 €	
	→ Fax	19,65 €	
	→ Swift	13,85 €	
	→ Swift MT 700-701	19,65 €	
■	Retraitement d'un virement international (Coordonnées bancaires inexploitables, Incomplètes ou non-conformes, Absence ou erreur sur l'IBAN ou le BIC etc...)	16,60 €	Jour d'opération

* Commission non soumise à TVA

SERVICES MONETIQUES

Commission par opération

CARTES BANCAIRES

Cotisation annuelle par carte

■	Carte VISA à débit immédiat	36,00 €	} Perception à date anniversaire du contrat
	2 ^{ème} carte sur le même compte	31,00 €	
■	Carte VISA à débit différé	46,00 €	
	2 ^{ème} carte sur le même compte	41,00 €	
■	Carte Premier	139,00 €	
■	Carte pré payée entreprise	18,00 €	
	Commission de rechargement	2%	
■	Demande de carte en urgence + Coût de la carte	105,00 €	

ENCAISSEMENT DE TRANSACTIONS PAR CARTE

Cartes Bancaires CB

■	Ouverture du contrat Cartes Bancaires CB Vente de proximité, vente à distance...	Gratuit
■	Encaissement des transactions CB La tarification nécessite une étude personnalisée en fonction des caractéristiques propres à l'activité : vente de proximité ou à distance, volumes des remises, montant moyen des factures, taux de cartes UE et hors UE...	Nous consulter
■	Terminal point de vente	Achat à la charge du commerçant

DIVERS CARTES BANCAIRES

■	Opposition à la demande du porteur (Perte ou vol)	20,00 €
■	Opposition pour utilisation abusive	20,00 €
■	Retraits DAB en France	Gratuit
■	Paiement à l'étranger ZONE EURO	Gratuit
	HORS ZONE EURO	1,00 %
■	Retrait DAB à l'étranger ZONE EURO	Gratuit
	HORS ZONE EURO	1,00 %
■	Retrait aux guichets à l'étranger ZONE EURO	Gratuit
	HORS ZONE EURO	1,00 %

SERVICES DE BANQUE EN LIGNE

Télétransmission

Informations de gestion

	FORFAIT MENSUEL
 Mise à disposition des relevés de compte Au format CFONB (Soldes et mouvements)	
VIA EBICS ou e-themis	
De 1 à 5 comptes	62,30 €
De 6 à 15 comptes	94,60 €
Au-delà	141,00 €
+ Par mouvement	0,07 €
 Abonnement e-themis	33,35 €
 Assistance à la mise en place de contrat télématique	47,50 €
 Téléchargement logiciel pour convertir un fichier de Virements CFONB vers le format SEPA SCT	120,00 €

JURIDIQUE ET CONTENTIEUX

Commission par opération		Date de valeur
Saisie-attribution Avis à tiers détenteur Saisie conservatoire Réquisition (Autre que judiciaire)	199,50 €	Jour d'opération
Oppositions administratives Dans la limite des frais prévus pour les saisies (voir ci-dessus)	10 % maximum du montant dû au Trésor Public	Jour d'opération
Pénalité de recouvrement pour retard de paiement Article L 441-6 du code de Commerce		
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement Conditions d'application et taux d'intérêts de retard fixés dans les conditions générales de chaque contrat	40,00 €	Jour d'opération

OPERATIONS SUR TITRES

SOUSCRIPTION DE SICAV OU DE PARTS DE FCP DOMICILIES GROUPE



Souscription de SICAV ou FCP LCL

Gratuit
(sauf droits d'entrée)

DROITS DE GARDE

- Droits de souscription et d'attribution
- SICAV et FCP LCL

Gratuit

Commission par opération

Date de valeur

EFFETS DE COMMERCE (LCR/BOR)

■	Intérêts perçus (*)	
	<i>Minimum par effet</i>	8,70 €

Escompte : Date de remise + 1 jr

Encaissement :

Remise reçue au minimum 10 jours calendaires avant l'échéance → 4 jours calendaires après l'échéance (reportée s'il y a lieu)

Remise reçue moins de 10 jours avant l'échéance ou Effet à vue → 4 jours calendaires après la date effective de règlement interbancaire

■	Commission par effet	
	→ Support Papier	3,45 €
	→ Support Télétrans	0,51 €

■	Commission de bordereau	
	<i>Par remise – LCR/BOR</i>	
	→ Support Papier	9,25 €
	→ Support Télétrans	5,65 €

■	Événement sur effet	
	Modification	23,05 €
	Réclamation	
	Prorogation	
	Changement de domiciliation	

Jour opération

■	Avis de sort à la demande du client	
		28,80 €

Jour opération

Jour opération
+ Frais réels

■	Effet impayé	
		24,25 €
	+ Frais de protêt éventuels	

Jour opération

* **Escompte** : Lorsque les effets sont pris à l'escompte, indépendamment des commissions mentionnées ci-après, sont perçus - par effet - des intérêts d'un minimum forfaitaire mentionné ci-contre, avec un minimum de décompte d'agios de 10 jours.

Commission par opération

Date de valeur

CESSIONS DE CREANCES – LOI DAILLY

Intérêts perçus (*)

8,70 €

Minimum par créance

Escompte : Date de remise + 1 jr
Calendaire

Commission de manipulation de bordereau

(par bordereau)

→ France Support Papier 20,00 €
→ France Support Mag. 8,00 €

→ Etranger Support Papier 36,90 €
→ Etranger Support Mag. 18,15 €

Commission de gestion (par créance)

→ France Support Papier 15,75 €
→ France Support Mag. 5,25 €

→ Etranger Support Papier 23,10 €
→ Etranger Support Mag. 8,40 €

Commission de notification

(Par débiteur cédé avec regroupement sur le même bordereau)

France ou Etranger

6,15 €

Tout support

(Papier ou Mag.)

+ Frais d'envoi en Recommandé

Cessions DAILLY sous forme de « BALANCE »

Commission forfaitaire de gestion par tranche de créances cédées

(Par facture cédée)

→ De 1 à 500 factures 1,07 €
→ De 501 à 1000 factures 0,82 €
→ Au-delà de 1000 factures 0,56 €

Evénement sur créance

Modification

Réclamation

Prorogation

23,05 €

Jour opération

FINANCEMENTS ET AUTRES SERVICES

* **Escompte** : Lorsque les effets sont pris à l'escompte, indépendamment des commissions mentionnées ci-après, sont perçus - par effet - des intérêts d'un minimum forfaitaire mentionné ci-contre, avec un minimum de décompte d'agios de 10 jours.

■ Frais de relance en l'absence de règlement (par créance)	34,65 €	Veille calendaire
+ Frais envoi recommandé		
■ Frais d'impayé à échéance (Par créance)	28,80 €	Jour opération

FINANCEMENTS (Autres que découverts non convenus ou formalisés)

Commission par opération

■ Commission d'analyse de dossier	0,50 %	(du montant du financement sollicité)
Minimum de perception	500,00 €	
■ Renégociation de financement	1,00 %	(du montant du financement sollicité)
Minimum de perception	1000,00 €	
■ Renouvellement de dossier	0,50 %	
Minimum de perception	500,00 €	
■ Etablissement d'un avenant		
→ Minimum (+ Frais réels en sus)	1 380,00 €	
■ Commission de confirmation – Par an	2,00 %	
Perception par trimestre (et d'avance)		
→ Minimum par trimestre (et d'avance)	287,00 €	
■ Echéance de prêt impayée (Faute de provision)	138,00 €	

FINANCEMENTS ET AUTRES SERVICES

GARANTIES DONNEES : CAUTION, AVAL FRANCE CAUTION INTERNATIONALE ...

■ Etablissement d'acte de caution *

→	Acte simple	144,20 €
→	Acte complexe avec recours au Juridique (Maximum)	576,90 €

■ Avenant de prorogation

→	Maximum	190,50 €
---	---------	----------

■ Caution émise sans T.P.S.A.G (**)

Le TRANSFERT DE PROPRIETE DE SOMME D'ARGENT A TITRE DE GARANTIE se définit comme étant un transfert de propriété scripturale intervenant à titre de garantie d'une créance.

■ Caution émise avec T.P.S.A.G. à 100 % (**)

Le TRANSFERT DE PROPRIETE DE SOMME D'ARGENT A TITRE DE GARANTIE se définit comme étant un transfert de propriété scripturale intervenant à titre de garantie d'une créance.

Par an		2,00 %
→	Perception par trimestre d'avance	0,50 %
→	Minimum de perception	28,00 €

■ Aval ⁽¹⁾

Par an		2,00 %
→	Perception par trimestre d'avance	0,50 %
→	Minimum de perception	112,00 €

■ Frais d'analyse de dossier

Minimum de perception	0,50 % 500,00 €	du montant de l'engagement (selon complexité)
-----------------------	--------------------	---

(*) Refacturation des frais et commissions facturés par LCL et ses correspondants

GARANTIES RECUES

■ Information annuelle aux cautions	75,50 €	(Par lettre)
-------------------------------------	---------	--------------

FINANCEMENTS ET AUTRES SERVICES

GARANTIES ET CAUTIONNEMENTS INTERNATIONAUX

Emission de lettre de garantie et lettre de Crédit stand-by (**) (Par acte délivré et par trimestre indivisible) Sur Pays membres de l'OCDE Minimum de perception sur autres pays	0,25 % 185,00 € Nous consulter	
Avenant	75,00 €	Par modification apportée à l'acte d'origine
Notification de garantie ou de Lettre de crédit stand-by	75,00 €	Par garantie
Commission d'intervention pour mise en jeu Minimum de perception	0,125 % 75,00 €	
Garantie émise d'ordre de notre clientèle		
Acte simple	103,50 €	
Acte complexe	184,00 €	
Avenant	46,15 €	

AUTRES OPERATIONS

Commission par opération

Frais d'ouverture de compte	28,80 €
Frais de clôture de compte	160,00 €
Frais de relance (Absence de provision):	
→ Transmission par fax/mail (Sans supplément de frais)	23,05 €
→ Transmission par lettre RAR (Majoré des frais d'affranchissement au tarif postal en vigueur)	23,05 €
Commission annuelle de tenue de dossier administratif, juridique et comptable Perception semestrielle (Par tranche de chiffre d'affaire) :	
Chiffre d'affaires < 1 000 000 €	278,00 €
Chiffre d'affaires ≥ 1 000 000 € et < 5 000 000 €	557,00 €
Chiffre d'affaires ≥ 5 000 000 € et < 20 000 000 €	852,00 €
Chiffre d'affaires > 20 000 000 €	1130,00 €

FINANCEMENTS ET AUTRES SERVICES

Frais de tenue de compte sans mouvement (Perception annuelle)

30,00 €

(**)Commission non assujettie à la TVA

DIVERS

Correspondance, fax...

(+ Frais réels en sus)

6,95 €

Envoi par fax de relevés de compte

3,50 €

Photocopie de chèque ou de remise chèque

(Par photocopie)

13,85 €

Recherche d'adresse et réexpédition de courrier

7,45 €

Utilisation coursier extérieur

(Par course) (+ Frais réels en sus)

6,95 €

Délivrance d'attestation

(Dépôt, augmentation de capital...)

32,15 €

Demande de renseignements commerciaux

(Principalement sur Tirés/Cédés)

43,85 €

Renseignement destiné au contrôle des Sociétés

(Audit ou demande de renseignements complexes)

170,80 €

Demandes de Duplicata de relevés de compte

15,00 €

Demandes de photocopie de document (Chèque ou Remise chèques....)

(Par photocopie)

15,00 €

Renseignement INFOGREFFE

(+ Frais réels en sus)

19,50 €

Définitions

■ SEPA

Le SEPA (Single Euro Payments Area – Espace unique de paiements en euros) poursuit le mouvement d’harmonisation européenne entamé avec le passage à la monnaie unique en créant une gamme unique de moyens de paiement en euros commune à l’ensemble des pays européens de l’Espace SEPA. Grâce à ces nouveaux moyens de paiement européens, les consommateurs, les entreprises, les commerçants et les administrations peuvent émettre et recevoir des paiements, pour l’ensemble des pays de la zone SEPA, dans les mêmes conditions de facilité et de sécurité que dans leur propre pays. Les paiements concernés par cette harmonisation sont ceux effectués par virement, prélèvement et carte bancaire.

■ Zone SEPA

La zone SEPA couvre les 28 pays de l’Union Européenne (UE) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède + Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Monaco.

■ Espace Economique Européen

Les pays de la zone SEPA à l’exclusion de la Suisse et Monaco.

■ BIC (Bank Identifier Code)

Code d’identification international de la banque (normes Swift)

■ IBAN (International Bank Account Number)

Relevé d’identité bancaire international

■ Jour ouvré

Les jours ouvrés correspondent aux jours ouvrables au sens de l’article L 133-4 du Code Monétaire et Financier. Les jours ouvrés de la banque sont tous les jours du lundi au vendredi, à l’exception des jours fériés légaux et des jours de fermeture des systèmes d’échange interbancaires.

■ Virement

Virement SEPA (SCT)

Le virement SEPA est un moyen de paiement harmonisé à l’échelle européenne qui remplacera, à terme, l’ensemble des virements domestiques et européens en euro dans tous les pays de la zone SEPA. C’est un virement en provenance et à destination de banques situées dans la zone SEPA (y compris la France) et adhérentes aux règles du virement SEPA.

- Le BIC et l'IBAN sont reconnus comme seuls identifiants du compte.
- Le compte du bénéficiaire est crédité du montant total de la transaction.
- Les informations communiquées par le donneur d'ordre relatives au « motif du paiement » (libellé maximum de 140 caractères) et à la « référence du donneur d'ordre » (35 caractères maximum) sont véhiculées au bénéficiaire sans altération.

Cas particuliers :

- ➔ Virement en euro vers une banque européenne non adhérente au SEPA : Le virement sera traité via les systèmes de règlement internationaux hors SEPA
- ➔ Virement libellé en devise d'un état membre EEE à l'exclusion de l'euro : Par exemple de la livre sterling (GBP) ou du franc suisse (CHF) : Le virement sera traité via les systèmes de règlement internationaux hors SEPA

Virement de Trésorerie

Le virement de Trésorerie est un virement d'équilibrage entre les différents comptes d'une même entreprise ou d'un même groupe, à des fins de gestion et d'optimisation de sa trésorerie. Il fait l'objet d'une application d'une valeur compensée au débit pour l'émetteur et au crédit pour le réceptionneur des fonds. Ce jour de valeur est le jour d'échange interbancaire.

Virement permanent

Virement automatique à périodicité fixe

▪ Prélèvement

Prélèvement SEPA (SDD)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euro, initié par le créancier sur la base d'une autorisation préalable : le MANDAT. Il est signé par le débiteur. La gestion et la conservation du mandat sont assurées par le créancier. Cette autorisation peut être générale pour des opérations de débits récurrentes ou unitaires pour une opération de débit ponctuelle. Le prélèvement SEPA ne peut être effectué qu'entre deux comptes situés dans la zone SEPA.

▪ EBICS (Electronic Banking Internet Communication Standard)

Nouveau protocole de communication interbancaire en remplacement d'Etebac.

**Catalogue des conditions générales
applicables aux principales
opérations bancaires**

Au 1^{er} janvier 2018



Ce catalogue reprend les conditions applicables aux opérations les plus courantes réalisées par notre clientèle d'entreprises et de professionnels.

Elles sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Toute modification fera l'objet d'une information préalable dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Les commissions indiquées dans ce document sont exprimées hors taxe. Il s'y ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

Les commissions non soumises à la TVA sont signalées par un renvoi en bas de page.

N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel pour toute précision ou rendez-vous sur : service.client@themisbanque.com

SOMMAIRE

ARRETE ET GESTION DU COMPTE	4
MOYENS ET SERVICES DE PAIEMENT DOMESTIQUES EN EURO AU SEIN DE L'E.E.E.	6
COMMERCE INTERNATIONAL	12
SERVICES MONETIQUES	19
SERVICES DE BANQUE EN LIGNE	21
JURIDIQUE ET CONTENTIEUX	22
OPERATIONS SUR TITRES	23
SOUSCRIPTION DE SICAV OU DE PARTS DE FCP DOMICILIES GROUPE	23
DROITS DE GARDE, FINANCEMENTS ET AUTRES SERVICES.....	23
GLOSSAIRE	30

ARRETE ET GESTION DU COMPTE

ARRÊTE DE COMPTE

Intérêts et commissions par arrêté

CONDITIONS COURT TERME

Intérêts débiteurs

Ils sont calculés en appliquant le taux d'intérêt conventionnel à la somme des « nombres débiteurs » définis comme les soldes débiteurs multipliés par leur durée en jours rapportée à 365 jours.

En l'absence de découvert autorisé ou au-delà du découvert accordé, les intérêts débiteurs sont calculés sur la base du taux maximum réglementaire autorisé.

Commission sur le plus fort découvert (*)

0,10 % sur le plus fort découvert de chaque mois

TENUE DU COMPTE

Commission de mouvement

0,20 % sur les mouvements de capitaux enregistrés au débit du compte

Frais d'arrêté de compte (Perception trimestrielle)

60.00 € par compte à date d'arrêté

Frais d'arrêté de compte en cours de période suivant complexité du dossier

Minimum 55.00 € par compte à date d'arrêté
Maximum 200,00 €

* Commission non soumise à TVA

RELEVÉ DE COMPTE

Commissions pour 1 exemplaire de relevé

■ Relevé de compte mensuel dématérialisé

Gratuit

AUTRES OPERATIONS

Commission par opération

■ Frais d'ouverture de compte

28,80 €

■ Frais de clôture de compte

160,00 €

■ Frais de relance (Absence de provision):

→ Transmission par fax/mail
(Sans supplément de frais)

23,05 €

→ Transmission par lettre RAR

(Majoré des frais d'affranchissement au tarif postal en vigueur)

23,05 €

■ Commission annuelle de tenue de dossier administratif, juridique et comptable

Perception semestrielle

(Par tranche de chiffre d'affaire) :

Chiffre d'affaires < 1 000 000 €

278,00 €

Chiffre d'affaires ≥ 1 000 000 € et < 5 000 000 €

557,00 €

Chiffre d'affaires ≥ 5 000 000 € et < 20 000 000 €

852,00 €

Chiffre d'affaires > 20 000 000 €

1130,00 €

■ Frais de tenue de compte sans mouvement

(Perception annuelle)

30,00 €

MOYENS ET SERVICES DE PAIEMENT DOMESTIQUES EN EURO AU SEIN DE L'E.E.E.

VERSEMENTS ET ENCAISSEMENTS

Commission par opération	Date de valeur
-----------------------------	----------------

CHEQUES

■ Remise chèque <i>Métropole</i> <i>DOM TOM</i>	Gratuit	Date de remise + 1 jr Ouvré Date de remise + 1 jr Ouvré
■ Carnet de remises de chèques personnalisées	Gratuit	
■ Retour Chèque impayé <i>Motif « Sans provision »</i>	Gratuit	
<i>Pour tout autre motif (opposition, etc...)</i>	15,05 €	
■ Erreur sur Remise chèque Imputable au client et générant une anomalie sous-traitant	10,00 €	Jour d'opération

CENTRALISATION DE RECETTES

■ Commission forfaitaire trimestrielle de gestion <i>Par compte</i>	112,05 €	Jour d'opération Jour du dépôt chez LCL pour les espèces
---	----------	---

Commission
par opération

Date de valeur

VIREMENT RECU

■ Virement SEPA reçu	Gratuit	Date de réception des fonds par la banque
■ Virement en € reçu d'un pays de l'EEE ⁽¹⁾	14,50	Date de réception des fonds par la banque

PRELEVEMENT SEPA (S.D.D.)

■ Demande d'ICS (Identifiant Créancier SEPA) auprès de la B.D.F.	23,05 €	Jour opération
■ S.D.D. Support Papier	5,05 €	Date de l'échéance (reportée s'il y a lieu) = Date de règlement Interbancaire
■ S.D.D. Support Télétrans / EBICS		
→ Par remise de fichier	3,50 €	
→ Par prélèvement unitaire	0,35 €	
Sans minimum de perception		
■ S.D.D. Retour impayé	14,95 €	Date de règlement Interbancaire

⁽¹⁾ EEE : Pays de l'Union Européenne (UE) 28 pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède) + Islande, Liechtenstein, Norvège, Jersey, Guernesey et Ile de Man.

RETRAITS ET PAIEMENTS

Commission par opération	Date de valeur
-----------------------------	----------------

ESPECES

Mise à disposition	23,05 €	Jour d'opération
--------------------	---------	------------------

CHEQUES

Païement de chèque ou de Lettre-chèque	Gratuit	Avant-veille ouvrée du jour de présentation
Commande de chéquier → Délivrance de chéquier En euro	Gratuit	
→ Envoi de chéquier à domicile	Récupération des frais postaux	
Destruction de chéquier → Chéquier non réclamé	30,00 €	
Opposition sur chèque ou chéquier Par lettre d'opposition Par an à date anniversaire	28,80 €	Jour d'opération
Emission d'un chèque de banque	17,65 €	Veille calendaire de la délivrance

CHEQUES - INCIDENT SUR FONCTIONNEMENT DE COMPTE

Lettre d'information préalable pour chèque sans provision	11,65 €	Jour d'opération
Chèque impayé pour Défaut de provision → Forfait par chèque ≤ à 50 €	25,00 €	Jour d'opération <i>Ces forfaits incluent :</i> ✓ lettre d'information préalable ✓ frais d'ouverture de dossier ✓ frais par chèque impayé ✓ frais de lettre d'injonction ✓ délivrance d'un certificat de non-paiement ✓ constitution de provision bloquée affectée ✓ frais postaux
→ Forfait par chèque > à 50 €	41,66 €	

Commission par opération	Date de valeur
-----------------------------	----------------

■ Déclaration B.D.F. pour Chèque payé pendant la Période d'interdiction Bancaire.	29,40 €	Jour d'opération
--	---------	------------------

DOMICILIATION D'EFFET DE COMMERCE SUR NOS CAISSES

■ Paiement d'effets domiciliés	Gratuit	Veille ouvrée de la date de règlement
■ Rejet d'échéance (Domiciliation non avisée)	28,80 €	Date de règlement initiale de la domiciliation
■ Effet impayé pour absence Ou insuffisance de provision	28,80 €	Date de règlement initiale de la domiciliation

VIREMENTS

Virement sur support Papier (mono-bénéficiaire ou multi-bénéficiaires)

Virement SEPA

→ En faveur confrère

Par virement unitaire

4,95 €

Date de règlement interbancaire

Virement mono-bénéficiaire (Saisie Internet via site THEMIS)

Virement SEPA

→ En faveur confrère

2,00 €

Date de règlement interbancaire

Virement multi-bénéficiaires (Saisie Internet via site THEMIS)

Virement SEPA

Frais de remise

1,50 €

Date de règlement interbancaire

→ En faveur confrère

Par virement unitaire

0,50 €

Virement télétransmis (Dépôt de fichier, Télétransmission EBICS, e-THEMIS ...)

Virement SEPA

Frais de remise

1,50 €

Date de règlement interbancaire

→ Par virement unitaire

0,50 €

Date d'envoi des fonds par la banque

(Sans minimum de perception)

■ **Virement signé électroniquement**■ **Virement SEPA**

Virement unitaire

0,50 €

Virements multiples
Par virement

0,25 €

■ **Virement à destination d'un pays de l'EEE ⁽²⁾**

Virement en euro à l'exclusion du virement SEPA

Support Papier :→ En faveur confrère avec
IBAN

4,95 €

Date d'envoi des fonds par la banque

+ Frais SWIFT→ **Support Télétrans :**→ Par virement
+ Frais SWIFT

0,35 €

Date d'envoi des fonds par la banque

■ **Virement permanent**

1,30 €

Date de règlement interbancaire

■ **Virement semi-permanent
(Carcasse) par ligne**

4,75 €

Date de règlement interbancaire
= Date d'exécution convenue■ **Virement Cpte à Cpte THEMIS**

Gratuit

Date de valeur compensée

■ **Confirmation de Virement
(Tout type de virement)**

6,95 €

Jour d'opération

■ **Retraitement d'un Virement (tout type)**(Coordonnées bancaires inexploitables,
Incomplètes ou non-conformes,
Absence ou erreur sur l'IBAN ou le BIC
etc...)

16,60 €

Jour d'opération

⁽²⁾ Des frais divers (SWIFT notamment) sont perçus en sus

VIREMENT REGLEMENTAIRE (TVA, URSAFF...)

■	Support Papier	17,00 €	Date de règlement interbancaire= Date d'exécution convenue
---	-----------------------	---------	--

VIREMENT DE TRESORERIE

■	Support Papier	16,00 €	Date de règlement interbancaire
---	-----------------------	---------	---------------------------------

PRELEVEMENT SEPA / TELEREGLEMENT

■	Paiement Prélèvement SEPA/ Télèrèglement	Gratuit	Date de règlement interbancaire
■	Rejet Prélèvement SEPA/ Télèrèglement (Pour insuffisance de provision)	20,00 €	Date de règlement interbancaire

Commission
par opération

Date de valeur

■	Rejet de Prélèvement SEPA (Pour contestation ou absence de consentement : Mandat inexistant, Révoqué ou caduc)	9,25 €	Date de règlement interbancaire
■	Opposition sur Prélèvement SEPA	20,75 €	Jour d'opération

COMMERCE INTERNATIONAL

OPERATIONS DE CHANGE

Commission par opération	Date de valeur
-----------------------------	----------------

OPERATIONS DE CHANGE

Commission de change (*)		
→ Tranche jusqu'à 80 000 € (ou contre-valeur)	0,0550 %	Achat : Veille ouvrée de l'opération
→ Tranche de 80 000 € à 150 000 € (ou contre-valeur)	0,0275 %	Vente : + 2 jours ouvrés de l'opération
→ Au-dessus de 150 000 € (ou contre-valeur)	0,0275 %	
Minimum	20,75 €	
Commission sur événement (Par opération à terme : Liquidation anticipée / Prorogation Totale partielle)		Jour d'opération
Minimum	29,45 €	

REGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ETRANGER

RAPATRIEMENTS

Virement international reçu		
→ Virement en € d'un pays hors de l'EEE	14,50 €	Date de réception des fonds par la banque pour un virement sans conversion monétaire ou Date de conversion monétaire pour un virement avec conversion monétaire
→ Virement en devise (à l'exclusion de l'euro)		
(+ Commission de change le cas échéant)		

* Commission non soumise à TVA

ENCAISSEMENT DE CHEQUE & CHEQUE DE VOYAGE

Commission d'encaissement
(Taxable)

Minimum

Maximum

0,10 %

17,30 €

69,00 €

- Chèque Export avec change
- Chèque Export sans change
- Cash Letter sans change
- Cash Letter avec change

Date de traitement + 15 Jours Ouvrés
 Date de traitement + 15 Jours Ouvrés
 Date de traitement + 10 Jours Ouvrés
 Date de traitement + 10 Jours Ouvrés

(+ Commission de change le cas échéant)

Pour les chèques crédités « Sauf Bonne
 Fin », un forfait est perçu au titre des
 frais réclamés par nos correspondants

9,25 €

**Événement sur encaissement
de chèque**

- Retour impayé, avis de sort ou
autres interventions diverses
- Intervention sur impayé avec
protêt (en sus des frais de protêt)

46,15 €

46,15 €

ENCAISSEMENT EFFET SIMPLE

Encaissement d'effet simple

Commission d'encaissement Flat

Minimum

Maximum

0,15 %

38,10 €

229,00 €

+ 1 Jour ouvré de la date de réception
des fonds**Événement sur encaissement
d'effet simple**

- Retour impayé,
- Frais d'avis de sort,
- Commission d'acceptation
- Intervention sur impayé avec
protêt (en sus des frais de protêt)

46,15 €

46,15 €

46,15 €

PAIEMENTS A DESTINATION DE L'ETRANGER

VIREMENT

■ **Virement international émis**

Virement en euro vers un pays hors de l'EEE

Virement en devise (A l' exclusion de l'euro)

→ Support Papier :

Commission de transfert (taxable)

Tranche jusqu'à 80 000 € ou CV

0,10 %

Au-dessus de 80 000 € ou CV

0,05 %

Minimum (frais de dossier inclus)

28,85 €

→ Support Télétrans :

Commission de transfert (taxable)

Tranche jusqu'à 80 000 € ou CV

0,10 %

Au-dessus de 80 000 € ou CV

0,05 %

Minimum (frais de dossier inclus)

14,45 €

(+ Commission de change le cas échéant)

(+ Frais SWIFT)

Date d'envoi des fonds
par la banque

PAIEMENT DE CHEQUE

■ **Chèque < à 100 € ou contre-valeur**

(Par chèque)

Commission de transfert

Cf. ci-dessus

■ **Chèque > à 100 € ou contre-valeur**

(Par chèque)

Commission de transfert

Cf. ci-dessus

(+ Commission de change le cas échéant)

(+ Frais SWIFT)

Veille ouvrée du transfert

Commission
par opération

Date de valeur

PAIEMENT EFFET SIMPLE

Paiement d'effet simple

Commission de paiement
Minimum
Maximum

0,15 %
38,10 €
229,00 €

Veille ouvrée de la date d'opération

Événement effet simple

- Retour impayé,
- Frais d'avis de sort,
- Commission d'acceptation
- Intervention sur impayé avec
protêt (en sus des frais de protêt)

46,15 €

46,15 €

46,15 €

Libération de marchandises à notre nom (*)

Minimum
Maximum

0.10%
75,05 €
576,00 €

Frais du correspondant

Répercussion des frais émanant du correspondant

* Commission non soumise à TVA

OPERATIONS A L'EXPORTATION

REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

■	Commission d'encaissement (A vue ou à usance)	0,20 %	(Par remise)
	Minimum de perception	92,30 €	
	Maximum de perception	691,00 €	
■	Événement sur encaissement documentaire	46,15 €	
	Retour impayé, avis de sort ou autres interventions diverses		

CREDIT DOCUMENTAIRE EXPORT

■	Notification d'ouverture	0,10 %	
	Tranche jusqu'à 1 500 000 ou CV	0,05 %	
	Au-delà, commission Flat	104,05 €	
	Minimum de perception		
■	Confirmation d'ouverture (*)	0,20 %	Dans ce cas, la commission de notification n'est pas perçue.
	Par trimestre indivisible	126,50 €	
	Sur Pays membres de l'OCDE	Nous consulter	
	Minimum de perception		
	Sur autres pays		
■	Modification de crédit	104,15 €	(Par remise)
	Sauf en cas de d'augmentation ou de prorogation d'un crédit confirmé, avec dépassement de la période couverte par la Cion initiale		
■	Commission de paiement ou de Levée de documents	0,15 %	
	Minimum de perception	139,00 €	
■	Commission sur crédit transférable	0,125 %	
	Minimum de perception	139,00 €	

* Commission non soumise à TVA

Commission par opération

	Commission de Négociation	0,15 %	
	Minimum de perception	139,00 €	
	Acceptation ou engagement de paiement différé		(Par mois – Minimum 2 mois)
	Sur Pays membres de l'OCDE	0,125 %	
	Minimum de perception	132,00 €	
	Sur autres pays	Nous consulter	
	Remboursement auprès d'une autre banque	98,60 €	
	Non utilisation du crédit	40,40 €	

OPERATIONS A L'IMPORTATION

REMISES DOCUMENTAIRES IMPORT (DOMICILIATION SUR NOS CAISSES)

	Commission de paiement	0,20 %	(Par remise)
	Minimum de perception	57,70 €	
	Maximum de perception	691,00 €	

CREDIT DOCUMENTAIRE IMPORT

	Commission d'ouverture (*)	0,25 %	Par trimestre indivisible
	Minimum de perception	156,00 €	
	Commission de modification	115,25 €	(Taxable, Flat)
	Autre qu'augmentation du montant du crédit documentaire ou extension de la validité lorsque cette dernière n'entre pas dans la période couverte par la commission d'ouverture.		

* Commission non soumise à TVA

Commission par opération

■	Commission de paiement ou de Levée de documents	0,25 %	
	Minimum de perception	97,90 €	
■	Commission d'acceptation (*)	0,1500 %	Commission perçue uniquement sur la période non couverte par la commission d'ouverture du Crédit documentaire.
	Minimum de perception/mois	138,00 €	
■	Commission de paiement différé		
■	Commission d'irrégularités		
■	Commission pour refus de documents		

Commission par opération

OPERATIONS DIVERSES

■	Frais divers (taxable)		
	→ Affranchissement + frais réels	2,30 €	
	→ Fax	19,65 €	
	→ Swift	13,85 €	
	→ Swift MT 700-701	19,65 €	
■	Retraitement d'un virement international (Coordonnées bancaires inexploitables, Incomplètes ou non-conformes, Absence ou erreur sur l'IBAN ou le BIC etc...)	16,60 €	Jour d'opération

* Commission non soumise à TVA

SERVICES MONETIQUES

Commission par opération

CARTES BANCAIRES

Cotisation annuelle par carte

■	Carte VISA à débit immédiat	36,00 €	} Perception à date anniversaire du contrat
	2 ^{ème} carte sur le même compte	31,00 €	
■	Carte VISA à débit différé	46,00 €	
	2 ^{ème} carte sur le même compte	41,00 €	
■	Carte Premier	139,00 €	
■	Carte pré payée entreprise	18,00 €	
	Commission de rechargement	2%	
■	Demande de carte en urgence + Coût de la carte	105,00 €	

ENCAISSEMENT DE TRANSACTIONS PAR CARTE

Cartes Bancaires CB

■	Ouverture du contrat Cartes Bancaires CB Vente de proximité, vente à distance...	Gratuit
■	Encaissement des transactions CB La tarification nécessite une étude personnalisée en fonction des caractéristiques propres à l'activité : vente de proximité ou à distance, volumes des remises, montant moyen des factures, taux de cartes UE et hors UE...	Nous consulter
■	Terminal point de vente	Achat à la charge du commerçant

DIVERS CARTES BANCAIRES

■	Opposition à la demande du porteur (Perte ou vol)	20,00 €
■	Opposition pour utilisation abusive	20,00 €
■	Retraits DAB en France	Gratuit
■	Paiement à l'étranger ZONE EURO	Gratuit
	HORS ZONE EURO	1,00 %
■	Retrait DAB à l'étranger ZONE EURO	Gratuit
	HORS ZONE EURO	1,00 %
■	Retrait aux guichets à l'étranger ZONE EURO	Gratuit
	HORS ZONE EURO	1,00 %

SERVICES DE BANQUE EN LIGNE

Télétransmission

Informations de gestion



Mise à disposition des relevés de compte

Au format CFONB (Soldes et mouvements)

FORFAIT MENSUEL

VIA EBICS

De 1 à 5 comptes

62,30 €

De 6 à 15 comptes

94,60 €

Au-delà

141,00 €

+ Par mouvement

0,07 €



Abonnement e-themis

33,35 €



Assistance à la mise en place de contrat télématique

47,50 €

JURIDIQUE ET CONTENTIEUX

Commission par opération		Date de valeur
Saisie-attribution Avis à tiers détenteur Saisie conservatoire Réquisition (Autre que judiciaire)	210,00 €	Jour d'opération
Oppositions administratives Dans la limite des frais prévus pour les saisies (voir ci-dessus)	10 % maximum du montant dû au Trésor Public	Jour d'opération
Pénalité de recouvrement pour retard de paiement Article L 441-6 du code de Commerce		
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement Conditions d'application et taux d'intérêts de retard fixés dans les conditions générales de chaque contrat	40,00 €	Jour d'opération

OPERATIONS SUR TITRES

SOUSCRIPTION DE SICAV OU DE PARTS DE FCP DOMICILIES GROUPE



Souscription de SICAV ou FCP LCL

Gratuit
(sauf droits d'entrée)

DROITS DE GARDE

- Droits de souscription et d'attribution
- SICAV et FCP LCL

Gratuit

Commission par opération

Date de valeur

EFFETS DE COMMERCE (LCR/BOR)

■	Intérêts perçus (*)	
	<i>Minimum par effet</i>	8,70 €

Escompte : Date de remise + 1 jr

Encaissement :

Remise reçue au minimum 10 jours calendaires avant l'échéance → 4 jours calendaires après l'échéance (reportée s'il y a lieu)

Remise reçue moins de 10 jours avant l'échéance ou Effet à vue → 4 jours calendaires après la date effective de règlement interbancaire

■	Commission par effet	
	→ Support Papier	3,45 €
	→ Support Télétrans	0,51 €

■	Commission de bordereau	
	<i>Par remise – LCR/BOR</i>	
	→ Support Papier	9,25 €
	→ Support Télétrans	5,65 €

■	Événement sur effet	
	Modification	23,05 €
	Réclamation	
	Prorogation	
	Changement de domiciliation	

Jour opération

■	Avis de sort à la demande du client	
		28,80 €

Jour opération

Jour opération
+ Frais réels

■	Effet impayé	
		24,25 €
	+ Frais de protêt éventuels	

Jour opération

* **Escompte** : Lorsque les effets sont pris à l'escompte, indépendamment des commissions mentionnées ci-après, sont perçus - par effet - des intérêts d'un minimum forfaitaire mentionné ci-contre, avec un minimum de décompte d'agios de 10 jours.

Commission par opération

Date de valeur

CESSIONS DE CREANCES – LOI DAILLY

Intérêts perçus (*)

8,70 €

Minimum par créance

Escompte : Date de remise + 1 jr
Calendaire

Commission de manipulation de bordereau

(par bordereau)

→ France Support Papier 20,00 €
→ France Support Mag. 8,00 €

→ Etranger Support Papier 36,90 €
→ Etranger Support Mag. 18,15 €

Commission de gestion (par créance)

→ France Support Papier 15,75 €
→ France Support Mag. 5,25 €

→ Etranger Support Papier 23,10 €
→ Etranger Support Mag. 8,40 €

Commission de notification

(Par débiteur cédé avec regroupement sur le même bordereau)

France ou Etranger 6,15 €
Tout support
(Papier ou Mag.)
+ Frais d'envoi en Recommandé

Cessions DAILLY sous forme de « BALANCE »

Commission forfaitaire de gestion par tranche de créances cédées

(Par facture cédée)

→ De 1 à 500 factures 1,07 €
→ De 501 à 1000 factures 0,82 €
→ Au-delà de 1000 factures 0,56 €

Evénement sur créance

Modification
Réclamation
Prorogation

23,05 €

Jour opération

FINANCEMENTS ET AUTRES SERVICES

* **Escompte** : Lorsque les effets sont pris à l'escompte, indépendamment des commissions mentionnées ci-après, sont perçus - par effet - des intérêts d'un minimum forfaitaire mentionné ci-contre, avec un minimum de décompte d'agios de 10 jours.

■ Frais de relance en l'absence de règlement (par créance)	34,65 €	Veille calendaire
+ Frais envoi recommandé		
■ Frais d'impayé à échéance (Par créance)	28,80 €	Jour opération

FINANCEMENTS (Autres que découverts non convenus ou formalisés)

Commission par opération

■ Commission d'analyse de dossier	0,50 %	(du montant du financement sollicité)
Minimum de perception	500,00 €	
■ Renégociation de financement	1,00 %	(du montant du financement sollicité)
Minimum de perception	1000,00 €	
■ Renouvellement de dossier	0,50 %	
Minimum de perception	500,00 €	
■ Etablissement d'un avenant		
→ Minimum (+ Frais réels en sus)	1 380,00 €	
■ Commission de confirmation – Par an	2,00 %	
Perception par trimestre (et d'avance)		
→ Minimum par trimestre (et d'avance)	287,00 €	
■ Echéance de prêt impayée (Faute de provision)	138,00 €	

FINANCEMENTS ET AUTRES SERVICES

GARANTIES DONNEES : CAUTION, AVAL FRANCE CAUTION INTERNATIONALE ...

■ Etablissement d'acte de caution *

→	Acte simple	144,20 €
→	Acte complexe avec recours au Juridique (Maximum)	576,90 €

■ Avenant de prorogation

→	Maximum	190,50 €
---	---------	----------

■ Caution émise sans T.P.S.A.G (**)

Le TRANSFERT DE PROPRIETE DE SOMME D'ARGENT A TITRE DE GARANTIE se définit comme étant un transfert de propriété scripturale intervenant à titre de garantie d'une créance.

■ Caution émise avec T.P.S.A.G. à 100 % (**)

Le TRANSFERT DE PROPRIETE DE SOMME D'ARGENT A TITRE DE GARANTIE se définit comme étant un transfert de propriété scripturale intervenant à titre de garantie d'une créance.

Par an		2,00 %
→	Perception par trimestre d'avance	0,50 %
→	Minimum de perception	28,00 €

■ Aval ⁽¹⁾

Par an		2,00 %
→	Perception par trimestre d'avance	0,50 %
→	Minimum de perception	112,00 €

■ Frais d'analyse de dossier

Minimum de perception	0,50 % 500,00 €	du montant de l'engagement (selon complexité)
-----------------------	--------------------	---

(*) Refacturation des frais et commissions facturés par LCL et ses correspondants

GARANTIES RECUES

■ Information annuelle aux cautions	75,50 €	(Par lettre)
-------------------------------------	---------	--------------

FINANCEMENTS ET AUTRES SERVICES

GARANTIES ET CAUTIONNEMENTS INTERNATIONAUX

Emission de lettre de garantie et lettre de Crédit stand-by (**) (Par acte délivré et par trimestre indivisible) Sur Pays membres de l'OCDE Minimum de perception sur autres pays	0,25 % 185,00 € Nous consulter
Avenant	75,00 € Par modification apportée à l'acte d'origine
Notification de garantie ou de Lettre de crédit stand-by	75,00 € Par garantie
Commission d'intervention pour mise en jeu Minimum de perception	0,125 % 75,00 €
Garantie émise d'ordre de notre clientèle	
Acte simple	103,50 €
Acte complexe	184,00 €
Avenant	46,15 €

AUTRES OPERATIONS

Commission par opération

Frais d'ouverture de compte	28,80 €
Frais de clôture de compte	160,00 €
Frais de relance (Absence de provision):	
→ Transmission par fax/mail (Sans supplément de frais)	23,05 €
→ Transmission par lettre RAR (Majoré des frais d'affranchissement au tarif postal en vigueur)	23,05 €
Commission annuelle de tenue de dossier administratif, juridique et comptable Perception semestrielle (Par tranche de chiffre d'affaire) :	
Chiffre d'affaires < 1 000 000 €	278,00 €
Chiffre d'affaires ≥ 1 000 000 € et < 5 000 000 €	557,00 €
Chiffre d'affaires ≥ 5 000 000 € et < 20 000 000 €	852,00 €
Chiffre d'affaires > 20 000 000 €	1130,00 €

■	Frais de tenue de compte sans mouvement (Perception annuelle)	30,00 €
---	--	---------

(**)Commission non assujettie à la TVA

DIVERS

■	Correspondance, fax... (+ Frais réels en sus)	6,95 €
■	Envoi par fax de relevés de compte	3,50 €
■	Photocopie de chèque ou de remise chèque (Par photocopie)	13,85 €
■	Recherche d'adresse et réexpédition de courrier	7,45 €
■	Utilisation coursier extérieur (Par course) (+ Frais réels en sus)	6,95 €
■	Délivrance d'attestation (Dépôt, augmentation de capital...)	32,15 €
■	Demande de renseignements commerciaux (Principalement sur Tirés/Cédés)	43,85 €
■	Renseignement destiné au contrôle des Sociétés (Audit ou demande de renseignements complexes)	170,80 €
■	Demandes de Duplicata de relevés de compte	15,00 €
■	Demandes de photocopie de document (Chèque ou Remise chèques....) (Par photocopie)	15,00 €
■	Renseignement INFOGREFFE (+ Frais réels en sus)	19,50 €

Définitions

■ SEPA

Le SEPA (Single Euro Payments Area – Espace unique de paiements en euros) poursuit le mouvement d’harmonisation européenne entamé avec le passage à la monnaie unique en créant une gamme unique de moyens de paiement en euros commune à l’ensemble des pays européens de l’Espace SEPA. Grâce à ces nouveaux moyens de paiement européens, les consommateurs, les entreprises, les commerçants et les administrations peuvent émettre et recevoir des paiements, pour l’ensemble des pays de la zone SEPA, dans les mêmes conditions de facilité et de sécurité que dans leur propre pays. Les paiements concernés par cette harmonisation sont ceux effectués par virement, prélèvement et carte bancaire.

■ Zone SEPA

La zone SEPA couvre les 28 pays de l’Union Européenne (UE) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède + Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Monaco.

■ Espace Economique Européen

Les pays de la zone SEPA à l’exclusion de la Suisse et Monaco.

■ BIC (Bank Identifier Code)

Code d’identification international de la banque (normes Swift)

■ IBAN (International Bank Account Number)

Relevé d’identité bancaire international

■ Jour ouvré

Les jours ouvrés correspondent aux jours ouvrables au sens de l’article L 133-4 du Code Monétaire et Financier. Les jours ouvrés de la banque sont tous les jours du lundi au vendredi, à l’exception des jours fériés légaux et des jours de fermeture des systèmes d’échange interbancaires.

■ Virement

Virement SEPA (SCT)

Le virement SEPA est un moyen de paiement harmonisé à l’échelle européenne qui remplacera, à terme, l’ensemble des virements domestiques et européens en euro dans tous les pays de la zone SEPA. C’est un virement en provenance et à destination de banques situées dans la zone SEPA (y compris la France) et adhérentes aux règles du virement SEPA.

- Le BIC et l'IBAN sont reconnus comme seuls identifiants du compte.
- Le compte du bénéficiaire est crédité du montant total de la transaction.
- Les informations communiquées par le donneur d'ordre relatives au « motif du paiement » (libellé maximum de 140 caractères) et à la « référence du donneur d'ordre » (35 caractères maximum) sont véhiculées au bénéficiaire sans altération.

Cas particuliers :

- ➔ Virement en euro vers une banque européenne non adhérente au SEPA : Le virement sera traité via les systèmes de règlement internationaux hors SEPA
- ➔ Virement libellé en devise d'un état membre EEE à l'exclusion de l'euro : Par exemple de la livre sterling (GBP) ou du franc suisse (CHF) : Le virement sera traité via les systèmes de règlement internationaux hors SEPA

Virement de Trésorerie

Le virement de Trésorerie est un virement d'équilibrage entre les différents comptes d'une même entreprise ou d'un même groupe, à des fins de gestion et d'optimisation de sa trésorerie. Il fait l'objet d'une application d'une valeur compensée au débit pour l'émetteur et au crédit pour le réceptionneur des fonds. Ce jour de valeur est le jour d'échange interbancaire.

Virement permanent

Virement automatique à périodicité fixe

▪ Prélèvement

Prélèvement SEPA (SDD)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euro, initié par le créancier sur la base d'une autorisation préalable : le MANDAT. Il est signé par le débiteur. La gestion et la conservation du mandat sont assurées par le créancier. Cette autorisation peut être générale pour des opérations de débits récurrentes ou unitaires pour une opération de débit ponctuelle. Le prélèvement SEPA ne peut être effectué qu'entre deux comptes situés dans la zone SEPA.

▪ EBICS (Electronic Banking Internet Communication Standard)

Nouveau protocole de communication interbancaire en remplacement d'Etebac.